

● **ADMINISTRATION GENERALE :**

1 – Saint-Quentin-en-Yvelines - Désignation d'un représentant de Saint-Quentin-en-Yvelines dans les différentes instances en remplacement d'un Conseiller Communautaire démissionnaire.

Suite à la démission de Monsieur Gérard FAVIER de son mandat de Conseiller Communautaire, il convient de procéder à son remplacement et désigner un nouveau représentant dans les instances suivantes :

- Conseil d'Administration de collège de l'Agiot (Elancourt) en qualité de représentant suppléant
- Conseil d'Administration de l'association Radio triangle en qualité de représentant titulaire
- Conseil d'administration et Assemblée Générale de la Société d'Economie Mixte Société Locale d'Exploitation du Câble de l'Agglomération Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et des Communes Associées (SLECAN SQCA).

Notre vote : Abstention.

2 – Saint-Quentin-en-Yvelines - Désignation de délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure.

Désignation de quatre délégués titulaires de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein du Comité syndical du SIAMS au titre des communes de Plaisir et de Maurepas.

Notre vote : Abstention

3 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Désignation d'un représentant au sein du Syndicat Mixte HYDREAULYS.

Désignation d'un représentant suppléant de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein du Syndicat Mixte HYDREAULYS.

Nouveau représentant :

Notre vote : Abstention.

● **ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines :**

1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour information :

Le conseil prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 sur l'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2018.

● **BUDGET ET PILOTAGE – Finances - Budget :**

1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Taux de fiscalité directe locale 2018.

Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2018, déclinés comme suit :

- Taux de cotisation foncière des entreprises : 23,20 %
- Taux de taxe d'habitation : 5,92 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,56 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,700 %

Notre vote : Abstention.

2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés - Taux 2018

Fixation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées pour 2018 comme suit :

- Coignières : 4,48 %
- Élancourt : 5,31 %
- Guyancourt : 5,52 %
- La Verrière : 6,03 %
- Les Clayes-sous-Bois : 5,58 %
- Magny-les-Hameaux : 6,24 %
- Maurepas : 6,68 %
- Montigny-le-Bretonneux : 4,87 %
- Plaisir : 4,98 %
- Trappes : 7,15 %
- Villepreux : 5,90 %
- Voisins-le-Bretonneux : 4,41 %

Notre vote : Pour.

3 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Création d'une provision pour risque contentieux ressources humaines - Budget Principal –

Approbation de la création d'une provision pour risques d'un montant de 129 000 € sur le Budget Principal selon la répartition suivante :

Nature de la provision	N° de la requête	Année de constitution de la provision	Montant de la provision
Contentieux ressources humaines	1503120 / 1503122 1602193 / 1700492 1607558	2018	74 000 € 35 000 € 20 000 €
Total			129 000 €

Notre vote : Pour.

4 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Création d'une provision complémentaire pour contentieux sur 20 titres émis à l'encontre d'Orange pour la période 2010-2014 concernant la propriété des réseaux - Budget Gestion Immobilière.

Approbation de la création d'une provision complémentaire de 80 261,37 € pour couvrir en totalité 20 titres de recettes.

Cette provision complémentaire sera constituée à la suite de l'affectation du résultat 2017 lors du budget supplémentaire 2018.

Notre vote : Pour.

5 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Reprise anticipée des résultats 2017 - Budget Principal.

Approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017.

Intégration des résultats du budget eau potable clôturé au 31/12/2016 au budget primitif du budget principal 2018.

Report de la somme de 61 412 873,10€ sur la ligne 001 en dépenses d'investissement, affectation de la somme de 61 552 520,94€ au compte 1068 en recettes d'investissement et report de la somme de 10 738 675,44€ sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement. L'affectation définitive de ces sommes sera votée par délibération à l'issue du vote du compte administratif.

Notre vote : Abstention.

6 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Budget Primitif 2018 - Budget Principal.

GRANDES MASSES DU BP 2018 EN € (avec reports 2017)			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			232 784 990,00
DEPENSES			220 931 444,97
REPORT 2017 (R002)			10 738 675,44
PRELEVEMENT DEGAGE			22 592 220,47
SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			67 071 613,07
DEPENSES			89 704 715,37
PRELEVEMENT DEGAGE			22 592 220,47
AFFECTATION RESULTAT 2017 au 1068			61 552 520,94
DEPENSES REPORTS 2017			16 452 190,18
RECETTES REPORTS 2017			16 353 424,17
SOLDE COMPTABLE 2017 (D001)			61 412 873,10
SOLDE GLOBALE			-

Adoption des annexes budgétaires réglementaires

Autorise le Président à recourir à l'emprunt dans la limite des inscriptions budgétaires

Adoption de l'état des effectifs du personnel et autorise le Président à procéder aux recrutements sur les postes vacants.

Autorise le Président à signer toute convention financière avec les communes membres de l'EPCI et d'autres tiers dans le cadre de l'exécution budgétaire.

Adoption du montant de la subvention annuelle d'équilibre 2018 à verser au budget annexe Gestion immobilière à hauteur de 6061204€.

Notre vote : Abstention.

7 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Budget Primitif 2018 - Budget Assainissement.

Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe de l'Assainissement selon les grandes masses ci-après :

GRANDES MASSES DU BP 2018 en €		
SECTION D'EXPLOITATION		
RECETTES (A)		3 829 500,00
DEPENSES (B)		5 359 630,00
PRELEVEMENT (C) = (A-B)		1 530 130,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES (hors prélèvement) (D)		4 576 870,00
DEPENSES (E)		6 107 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT (F) = (E-D)		1 530 130,00
SOLDE GLOBAL (G) = (C-F)		0

Adoption des annexes budgétaires réglementaires.

Arrêt du montant des frais de structure à rembourser au Budget Principal à 381 180 €.

Imputation des dépenses en résultant à l'article 6287 du budget annexe de l'assainissement et la recette à l'article 70872 du budget principal.

Autorise le Président à contracter les emprunts nécessaires tels qu'ils figurent au chapitre 16.

Notre vote : Contre.

8 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Budget Primitif 2018 - Budget Aménagement.

GRANDES MASSES DU BUDGET AMENAGEMENT 2018 en €		
SECTION DDE FONCTIONNEMENT		
RECETTES (A)		56 944 771,00
DEPENSES (B)		56 944 771,00
PRELEVEMENT (C) = (A-B)		0
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES (hors prélèvement) (D)		49 566 910,00
DEPENSES (E)		49 566 910,00
BESOIN DE FINANCEMENT (F) = (E-D)		0
SOLDE GLOBAL (G) = (C-F)		0

Adoption des annexes budgétaires réglementaires,

Arrête le montant des frais de structure à rembourser au Budget Principal à 988 000 €.

Impute les dépenses des frais de structure en résultant à l'article 62871 du Budget annexe Aménagement et la recette à l'article 70872 du Budget Principal.

Notre vote : Abstention.

9 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Budget Primitif 2018 - Budget Gestion Immobilière.

GRANDES MASSES DU BP 2018 en €		
SECTION DDE FONCTIONNEMENT		
RECETTES (A)		8 971 215,00
DEPENSES (B)		8 971 215,00
PRELEVEMENT (C) = (A-B)		0
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES (hors prélèvement) (D)		5 497 099,00
DEPENSES (E)		5 497 099,00
BESOIN DE FINANCEMENT (F) = (E-D)		0
SOLDE GLOBAL (G) = (C-F)		0

Adopte les annexes budgétaires réglementaires.

Arrête le montant des frais de structure à rembourser au Budget Principal à 419 000 €.

Impute les dépenses des frais de structure en résultant à l'article 62871 du Budget annexe Gestion Immobilière et la recette à l'article 70872 du Budget Principal.

Notre vote : Pour.

● **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Affaires universitaires :**

1 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Approbation d'une convention de partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin (UVSQ) et la fondation UVSQ - Année 2018.**

Accord pour l'année 2018 d'une subvention de :
60 000 € à Université de Versailles Saint-Quentin
25 000€ à la Fondation UVSQ.

Approuve la convention tripartite Saint-Quentin-en-Yvelines/Université de Versailles Saint-Quentin/ Fondation UVSQ.

Notre vote : Abstention.

● **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Développement économique :**

1 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Subventions 2018 au titre du Développement Economique.**

ASSOCIATIONS	MONTANT DES SUBVENTIONS	PROPOSITION DE SUBVENTIONS
	VERSEES EN 2017	A VERSER EN 2018
CREACTIVES	2 000,00 €	2 000,00 €
ECTI	5 000,00 €	5 000,00 €
CONVERGENCES	2 000,00 €	2 000,00 €
ATHENA BGE YVELINES	5 000,00 €	5 000,00 €
ADIE	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL :	14 000,00 €	16 000,00 €

Notre vote : Pour.

2 - **Saint-Quentin-en-Yvelines-Fonds de prêts de l'association Initiative SQY - Subvention 2018.**

L'association Initiative SQY a vocation à proposer différents prêts :

* le prêt d'honneur création d'un montant de 5000 à 25 000 €, sans intérêts ni garanties personnelles accordé à tout porteur de projet de création, d'entreprise.

* le prêt d'honneur transmission d'un montant de 5000 à 25 000 €, sans intérêts ni garanties personnelles accordé à tout repreneur d'entreprise.

* le prêt d'honneur croissance d'un montant de 5000 à 50 000 €, sans intérêts ni garanties personnelles accordé au dirigeant d'une entreprise à potentiel de plus de 3 ans, ayant un projet de croissance incluant des prévisions d'embauche.

Accorde une subvention de 60 000 euros à l'association Initiative SQY

Approuve la convention de financement avec l'association Initiative SQY

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de financement et tous les documents y afférents pour l'année 2018.

Notre vote : Pour.

3 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Mise à disposition de personnels de Saint-Quentin-en-Yvelines auprès de l'association Initiative SQY - Subvention de fonctionnement.

Accorde une subvention de fonctionnement à l'association Initiative SQY pour un montant maximum de 50 000 €, qui sera ajusté au moment de l'émission du titre de recette annuel, correspondant au montant de la rémunération et des charges sociales afférentes aux agents mis à disposition.

Approuve la convention avec l'association Initiative SQY.

Notre vote : Pour.

4 - Saint-Quentin-en-Yvelines-Subvention 2018 à l'association Aéroclay.

Accord d'une subvention de 5 000 euros à l'association Aéroclay pour l'année 2018.

Notre vote : Pour.

5 - Saint-Quentin-en-Yvelines- Convention de partenariat avec l'Etablissement Public d'Aménagement pour l'organisation de l'évènement Spring du 23 mai 2018 dédié à l'innovation.

Approbation de la convention de partenariat avec l'Etablissement Public d'Aménagement Paris Saclay pour l'organisation de l'évènement Spring du 23 mai 2018 dédié à l'innovation

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents y afférents.

Autorise le versement de 20 000 € à l'Etablissement Public d'Aménagement Paris Saclay.

Notre vote : Contre.

• DEV ECO ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – Emploi – Insertion professionnelle :

1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Subventions 2018 au titre de l'emploi - Première répartition.

Le budget 2018 adopté lors du Conseil Communautaire du 5 avril prévoit une enveloppe globale de subventions de fonctionnement à différentes structures partenaires de l'emploi de 1 440 430 €.

Approbation de la convention type de versement de subvention.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents afférents et notamment les conventions avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €.

Notre vote : Pour.

• AMENAGEMENT ET MOBILITES – Mobilités et transports :

1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Convention de partenariat avec l'association MOV'EO pour l'organisation de la convention annuelle 2018 - Participation financière de 4 000 €.

Le pôle de compétitivité Mov'eo a pour mission d'aider les entreprises concernées, quelle que soit leur taille, à répondre à ces attentes en termes de Recherche et Développement (R&D) et de Commercialisation.

Approbation de la convention de partenariat avec l'association Mov'eo pour l'organisation des Mov'eo Days le 7 juin 2018.

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents y afférents.

Autorise le versement de 4 000 € à l'association Mov'eo.

Notre vote : Contre.

2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Montigny-le-Bretonneux- Vélostation gare de Saint-Quentin-en-Yvelines - Modification de la délibération n°2017-324 du 28 septembre 2017 relative aux tarifs de location de vélos, de réparation et de stationnement.

Modification de la délibération n°2017-324 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017.

Adoption des modifications de la grille tarifaire des 3 services de la vélostation, applicable à compter du 15 avril 2018.

Notre vote : Pour.

• AMENAGEMENT ET MOBILITES – Aménagement du territoire :

1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Trappes - Suppression de la ZAC de la Mairie.

Suppression de la ZAC de la Mairie conformément au rapport de présentation de suppression annexé à la présente délibération.

Constater que la taxe d'aménagement est rétablie sur l'assiette de la ZAC désormais supprimée. Constater que les autorisations d'urbanisme sur l'assiette de la ZAC sont désormais délivrées par le Maire

Conformément à l'article R 123-22 du Code de l'Urbanisme, il sera procédé à la mise à jour des plans d'information annexés au document d'urbanisme applicable.

Conformément à l'article R 311-5 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

La présente délibération sera affichée au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie de Trappes pendant un mois.

La présente délibération sera insérée par mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et sera publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R. 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Notre vote : Pour.

2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Voisins-le-Bretonneux - ZAC de la Remise - Adhésion à la charte éco-quartier.

Adhésion à la charte écoquartier du Ministère de la Cohésion des Territoires, dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Remise à Voisins-le-Bretonneux.

Notre vote : Pour.

3 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Trappes - Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à la disposition du public - Approbation.

Approbation du bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Trappes approuvé le 30 mai 2013.

Modification de l'exposé des motifs du dossier de modification simplifiée dudit PLU afin de mettre à jour la description des étapes de la modification simplifiée du PLU.

Approbation du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Trappes.

Notre vote : Pour.

• AMENAGEMENT ET MOBILITES – Habitat :

1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Elancourt - Participation financière de Saint-Quentin-en-Yvelines relatives à la mise en œuvre de la Maitrise d'Œuvre Urbaine Sociale (MOUS) relogement de la résidence sociale ADOMA.

Approbation de la convention de participation financière de SQY pour la MOUS relogement de la résidence sociale Adoma « Les Prés » d'Elancourt pour un montant de 4 004 €.

Notre vote : Pour.

2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de Trappes et de La Verrière menés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Approbation du protocole de préfiguration NPNRU des Projets de Renouvellement Urbain de Trappes et de La Verrière.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer ce protocole qui sera annexé au Contrat de ville intercommunal 2017-2020 et tous documents afférents.

Notre vote : Pour.

3 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Délégation temporaire à la ville de Trappes du contingent attributaire SQY sur la commune de Trappes pour faciliter le relogement dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024.

Délégation à la commune de Trappes, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024, les droits d'attribution du contingent communautaire situé sur la commune de trappes.

La délégation prendra fin à l'issue des relogements liés aux démolitions dans le cadre du NPNRU, soit jusqu'au 31 décembre 2024 maximum.

Notre vote : Pour.

4 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Plaisir - Approbation de l'avenant n°1 au Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du Valibout mené dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Approbation de l'avenant N°1 au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de Plaisir.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer cet avenant au protocole qui sera annexé au Contrat de ville intercommunal 2017-2020 et tous documents afférents.

Notre vote : Pour.

5 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Approbation de la convention régionale de développement urbain entre la Région Ile-de-France et Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (2014-2024) de Trappes, Plaisir et La Verrière.

La Région apporte, au titre des crédits d'investissement de développement urbain, une contribution prévisionnelle maximum de 5 737 500 € sur la durée du NPNRU (2014-2024), attribuées au signataire de la CRDU, répartis comme suit :

- Projet d'Intérêt National de Trappes (Merisiers Plaine de Neauphle) : 3 937 500 €
- Projets d'Intérêt Régional : Plaisir (Valibout) : 900 000 €

La Verrière (Bois de l'Étang) : 900 000 €

Approbation des termes de la convention régionale de développement urbain entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la Région Ile-de-France.

Notre vote : Pour.

6 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Subventions 2018 au titre de l'Habitat.

Octroie d'une subvention aux associations du secteur Habitat pour l'année 2018. L'enveloppe financière 2018 dédiée au soutien des actions menées dans le domaine de l'habitat est ainsi de 212 405 €.

Notre vote : Pour.

7 - Saint-Quentin-en-Yvelines-Aires d'accueil de passage des gens du Voyage - Assujettissement de la redevance d'occupation à la TVA budget gestion immobilière.

Fixation de la redevance journalière à 5 euros TTC sur les aires d'accueil de passage (4,55 € HT et 0,45 euros de TVA) et 125,26 euros TTC pour le loyer mensuel sur le terrain familial de Plaisir (113,87 € HT et 11,39 € de TVA).

Fixation des cautions à 150 euros TTC sur les aires d'accueil de passage (136,36 € HT et 13,64 euros de TVA).

Notre vote : Pour.

• **AMENAGEMENT ET MOBILITE – Développement durable et Ruralité :**

1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Subvention 2018 au titre du Développement Durable.

Saint-Quentin-en-Yvelines présente le double avantage d'être un territoire « vert et bleu » et une agglomération où l'innovation prend tout son sens.

SQY est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable. Le Plan de Développement Durable (PDD) a été voté en 2013 à l'échelle de l'ancienne agglomération à 7 communes

Octroie d'une subvention aux associations du secteur Développement durable pour l'année 2018.

Approbation de la convention avec l'association ALEC SQY.

Notre vote : Pour.

• **ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX – Patrimoine Bâti Communautaire :**

1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Villepreux au titre de la construction/réhabilitation d'équipements culturels, socio-culturels ou sportifs 2018-2026.

Attribution à la commune de Villepreux un fonds de concours de 487 362 € pour la construction d'un Gymnase au Quartier des Hauts du Moulin.

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- 50 % au démarrage des travaux
- 50% à leur réception.

Notre vote : Pour.

2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Pacte financier - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Plaisir.

L'enveloppe pour la dotation 2018 affectée à la commune de Plaisir s'élève à 765 225 €.

Par délibération du 14 Mars 2018, la commune sollicite un fonds de concours de 558 248.50 € pour divers projets.

Approbation du montant du fonds de concours à verser à la commune de Plaisir plafonné à 50 % du montant restant à sa charge au titre des projets définis.

Ce fonds de concours sera versé selon les conditions du règlement financier.

Notre vote : Pour.

• **QUALITE DE VIE ET SOLIDARITE – Sport :**

1 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Octroi de subventions aux associations et partenaires du secteur Sport pour l'année 2018.**

La politique publique sportive se déploie autour de 3 axes :

- Le « Sport et les Loisirs ».
- Le « Golf ».
- Le « Vélo ».

Les critères de subvention aux associations sportives sont structurés autour de 4 axes forts :

- 1 : le Haut Niveau (individuel et par équipe)
- 2 : l'intercommunalité
- 3 : les manifestations sportives
- 4 : l'accès au sport

L'enveloppe budgétaire 2018 est de 355 000 € et il est donc proposé d'attribuer aux clubs Saint-Quentinois un montant global de subventions de 346 350 € selon la répartition suivante :

- 174 350 € pour le haut niveau
- 85 600 € pour l'intercommunalité
- 28 400 € pour le soutien aux manifestations sportives
- 58 000 € pour l'accès au sport.

Octroi des subventions aux associations définies du secteur Sport pour l'année 2018.

Approbation de la convention type d'attribution de subvention.

Autorise le Président à signer tous documents inhérents et notamment les conventions avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €.

Autorise le Président à demander le remboursement de tout ou partie de la subvention en cas d'inexécution de l'action.

Autorise le Président à solliciter tout financement public ou privé dans le cadre des actions du secteur Sport.

Notre vote : Pour.

2 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Octroi de subventions à la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation des manches Coupe du Monde Piste, Coupe du Monde BMX et Coupe de France BMX.**

Octroi, pour l'année 2018, d'une subvention à la Fédération Française de Cyclisme de 40 000 € pour la manche de Coupe du Monde et la manche de Coupe de France de BMX.

Octroi, pour l'année 2018, d'une subvention à la Fédération Française de Cyclisme de 68 000 € pour la Coupe du Monde Piste.

Notre vote : Contre.

3 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Convention d'accès gratuit des Saint-Quentinois à l'Île de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines 2018/2019.**

Approbation de la prolongation du dispositif permettant aux habitants du territoire d'accéder gratuitement à l'Île de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines dans la limite de trois entrées gratuites par carte, pour les années 2018/2019.

Approbation pour l'année 2018 la participation financière d'un montant de 189 000 € maximum pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Approbation de la convention relative à la compensation financière de Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'accès des Saint-Quentinois à l'Île de Loisirs pour les années 2018/2019 avec le Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Notre vote : Pour.

• **QUALITE DE VIE ET SOLIDARITE – Politique de la ville :**

1 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Octroi de subventions aux associations et partenaires du secteur Politique de la Ville pour l'année 2018.**

Saint-Quentin-en-Yvelines met en œuvre sa compétence obligatoire « Politique de la Ville » à travers son Contrat de ville intercommunal 2017-2020 (contrat unique depuis le 1er janvier 2018 issu de la fusion des contrats de villes de Maurepas, Plaisir et communes de l'ex CASQY) qui a été complété par deux annexes en 2017 : un Plan de Prévention de la Radicalisation et un Plan Egalité

Femmes/Hommes. Cette compétence s'exerce en complémentarité des subventions de droit commun attribuées dans le cadre des politiques sectorielles de l'intercommunalité : l'emploi, le développement économique, l'habitat, le sport et le rayonnement culturel. Elle soutient prioritairement les publics des quartiers prioritaires ou en « veille active » notamment à travers le financement de structures associatives (associations de professionnels salariés) intervenant autour des trois piliers structurants du contrat : la cohésion sociale, le cadre de vie - le renouvellement urbain et le développement économique et l'emploi, et quatre axes transversaux :

- Les jeunes,
- L'égalité Femmes/Hommes,
- La lutte contre les discriminations,
- La citoyenneté et valeurs de la République.

Les 3 piliers du Contrat de ville sont déclinés en 11 thématiques qui relèvent des domaines de compétence de Saint-Quentin-en-Yvelines :

Pilier 1 : La cohésion Sociale

- Accès au droit / Médiation et Accès aux services publics,
- Santé,
- Culture et éducation,
- Prévention et sécurité,
- Vie sportive et associative.

Pilier 2 : Le cadre de vie et renouvellement urbain

- Aménagement et urbanisme,
- Transports et déplacements,
- Habitat,
- Commerces.

Pilier 3 : Le développement économique et emploi

- Développement économique,
- Emploi, Insertion, Formation, Orientation.

Les priorités définies pour la programmation 2018 sont la prévention de la radicalisation et l'égalité femmes/hommes.

Octroi des subventions aux associations et partenaires du secteur Politique de la Ville pour l'année 2018.

Approbation de la convention type d'attribution de subvention.

Autorise le Président à signer tous documents inhérents et notamment les conventions avec les associations et partenaires percevant une subvention supérieure à 23 000 €.

Autorise le Président à demander le remboursement de tout ou partie de la subvention en cas d'inexécution de l'action.

Autorise le Président à solliciter tout financement public ou privé dans le cadre des actions du secteur Politique de la Ville.

Notre vote : Pour.

2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Convention de co-financement pluriannuel du poste d'intervenant social auprès du commissariat de Plaisir (2018-2020).

Approbation de la convention de co-financement pluriannuel du poste d'intervenant social auprès du commissariat de Plaisir avec les communes de Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole et Bois d'Arcy.

Notre vote : Pour.

• QUALITE DE VIE ET SOLIDARITE – Culture :

1 - Saint-Quentin-en-Yvelines- Octroi de subventions au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines - Scène Nationale pour l'année 2018.

Approbation du montant de la subvention de 1 776 380 € au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines – Scène nationale pour l'année 2018 soit 1 677 000 € au titre du fonctionnement, 95 000 € pour la Saison Jeune Public et 4 380 € au titre des Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) menés dans les établissements scolaires du second degré.

Une avance de 590 667 € a été versée par délibération n° 2017-451 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2017 et qu'elle sera déduite du montant de la subvention 2018 dont le solde s'élèvera à 1 185 713 €.

Approbation de la convention de versement des subventions 2018 avec le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines – Scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Notre vote : Pour.

• **QUALITE DE VIE ET SOLIDARITE – Action sociale et Santé :**

1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Octroi de subventions aux associations et partenaires du secteur Santé pour l'année 2018.

Octroie des subventions aux associations et partenaires du secteur Santé pour l'année 2018.

Approbation de la convention type d'attribution de subvention.

Autorise le Président à signer tous documents inhérents et notamment les conventions avec les associations et partenaires percevant une subvention supérieure à 23 000 €.

Autorise le Président à demander le remboursement de tout ou partie de la subvention en cas d'inexécution de l'action.

Autorise le Président à solliciter tout financement public ou privé dans le cadre des actions du secteur santé/handicap/séniors.

Notre vote : Pour.

2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Octroi d'une subvention à l'Association pour l'Insertion l'Education et les Soins (AIES) pour l'année 2018.

Octroie, pour l'année 2018, une subvention à l'Association pour l'Insertion, l'Education et les Soins de 20 000 €.

Notre vote : Pour.

3 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Octroi de subventions aux associations et partenaires du secteur Action Sociale pour l'année 2018.

Octroie les subventions aux associations du secteur Action Sociale pour l'année 2018.

Autorise le Président à signer tous documents inhérents.

Autorise le Président à demander le remboursement de tout ou partie de la subvention en cas d'inexécution de l'action.

Autorise le Président à solliciter tout financement public ou privé dans le cadre des actions du secteur Action Sociale.

Notre vote : Pour.

4 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Octroi de subventions aux associations et partenaires du secteur Coopération Décentralisée pour l'année 2018.

Octroie les subventions aux associations du secteur Coopération Décentralisée pour l'année 2018.

Autorise le Président à signer tous documents inhérents.

Autorise le Président à demander le remboursement de tout ou partie de la subvention en cas d'inexécution de l'action.

Autorise le Président à solliciter tout financement public ou privé dans le cadre des actions du secteur Action Sociale.

Notre vote : Abstention ;

BILAN de nos votes : 31 Pour (70%) – 4 Contre (9%) – 9 Abstentions (20%).

Michel CHAPPAT

Conseiller communautaire représentant l'Opposition municipale de Maurepas.